

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00287

Numéro SIREN : 415 235 514

Nom ou dénomination : PROMOTION PICHET

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2020 sous le numéro de dépôt 1806

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/1806

Type d'acte : Traité de fusion
Fusion absorption

Déposant :

Nom/dénomination : PROMOTION PICHET

Forme juridique :

N° SIREN : 415 235 514

N° gestion : 1998 B 00287



Handwritten signature

**TRAITE DE FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE KARIBA PAR LA SOCIETE PROMOTION PICHET**

CHAPITRE I : Exposé préalable	page 2
I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	page 2
II - Motifs et buts de la fusion.....	page 3
III - Comptes servant de base à la fusion.....	page 3
IV - Méthodes d'évaluation.....	page 3
V - Date d'effet de la fusion.....	page 4
CHAPITRE II : Apport-fusion	page 4
I - Dispositions préalables.....	page 4
II - Apport de la société KARIBA.....	page 4
III - Rémunération de l'apport-fusion.....	page 5
IV - Propriété et jouissance.....	page 6
CHAPITRE III : Charges et conditions	page 6
CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion	page 8
CHAPITRE V : Déclarations générales	page 9
CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales	page 10
CHAPITRE VII : Dispositions diverses	page 12

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Bordeaux
Le 16 JAN. 2020

sous le N° 1808

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Benoît PICHET**, agissant en qualité de Président et au nom de la société **PROMOTION PICHET**, Société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros, dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 avenue de Canteranne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514,

Dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2019, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- **Monsieur Rémi EHRHART**, agissant en qualité de Cogérant et au nom de la société **KARIBA**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est PESSAC (33600), 20-24 avenue de Canteranne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 488 533 498,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 novembre 2019, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société **PROMOTION PICHET** est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- La prise de participation dans toutes sociétés – Activité de holding – financement et participation plus généralement la gestion de participation. Commercialisation de tous programmes immobiliers. Promotion immobilière (construction-vente-activité de lotisseur-marchand de biens), constructeur. Intermédiaire en transaction immobilière. Marchand de biens. Courtage d'assurances et prêts bancaires.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 9 février 1998.

Le capital social de la société **PROMOTION PICHET** s'élève actuellement à 6 000 000 euros. Il est réparti en 21 050 actions de 285,03 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société KARIBA est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- Conseil en stratégie, marketing et communication. Conception et développement de logiciels et services informatiques. Recherche et développement de nouveaux produits. Publicité, gestion d'affaires commerciales, diffusion de matériels publicitaires, gestion de fichiers.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 13 février 2006.

Le capital social de la société KARIBA s'élève actuellement à 7 500 euros. Il est réparti en 750 parts sociales de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société KARIBA n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

3/ La société PROMOTION PICHET détient sept cent cinquante (750) parts sociales de la société KARIBA, soit la totalité des parts sociales composant le capital de la société KARIBA.

4/ Monsieur Benoit PICHET et Monsieur Rémi EHRHART, respectivement Président et Directeur Général de la Société PROMOTION PICHET sont également cogérants de la Société KARIBA.

II - Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de la société KARIBA par la société PROMOTION PICHET s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère.

Elle devrait à la fois réduire le coût de la gestion de ces sociétés et permettre une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 Décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

Les derniers comptes annuels des sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, les sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET ont établi chacune, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire au 30 Septembre 2019, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

IV - Méthodes d'évaluation

Il est indiqué que, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et vu qu'il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la société absorbée, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2018.

V - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, **il est précisé que la présente fusion a, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019**, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société KARIBA. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société PROMOTION PICHET qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société KARIBA apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société KARIBA devant être dévolu à la société PROMOTION PICHET dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

II - Apport de la société KARIBA

<u>A) Actif apporté</u>	Brut	Amortissements Provisions	Net
<u>1. Eléments incorporels</u>			
. Concessions, brevets, licences, marques	8 437 497	4 178 736	4 258 760
<u>2. Eléments corporels</u>			
. Autres immobilisations corporelles	99 025	90 643	8 382
. Immobilisations en cours	1 678 224		1 678 224
	=====	=====	=====
Actif immobilisé	10 214 747	4 269 379	5 945 367
<u>4. Valeurs réalisables et disponibles</u>			
. Avances et Acomptes versés sur commande	45 069		45 069
. Créances clients et comptes rattachés	19 047 318		19 047 318
. Autres Créances d'exploitation	1 273 107	127 931	1 145 176

. Disponibilités	13 925		13 925
. Charges constatées d'avance	314 530		314 530
	=====	=====	=====
Actif circulant	20 693 950	127 931	20 566 019
Soit un montant de l'actif apporté de	30 908 698	4 397 311	26 511 387

B) Passif pris en charge

2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 715 220
. Emprunts et dettes financières diverses			15 445 039
			=====
			17 160 259
3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés			5 234 274
4. Dettes fiscales et sociales.			4 088 078
5. Autres dettes.			1 794
			=====
			9 324 146
Soit un montant de passif apporté de			26 484 408

C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 31 décembre 2018 à 26 511 387 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 26 484 408 euros, ***l'actif net apporté par la société KARIBA à la société PROMOTION IMMOBILIER s'élève donc à 26 979 euros.***

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société KARIBA à la société PROMOTION PICHET s'élève donc à 26 979 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société PROMOTION PICHET détient à ce jour la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société KARIBA, qu'elle les a conservé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'est pas procédé à l'échange des parts sociales contre des actions de la société PROMOTION PICHET.

L'apport-fusion n'est pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société PROMOTION PICHET et ne donne lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

La différence entre l'actif net transféré par la société KARIBA qui est fixé à 26 979 euros et la valeur nette comptable des parts sociales de ladite société détenues par la société PROMOTION PICHET, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société PROMOTION PICHET, qui s'élève à 7 500 euros, représente un BONI de fusion d'un montant de 19.479 euros.

Ce boni de fusion sera comptabilisé dans le résultat financier de la société absorbante à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués, et dans les capitaux propres, pour le montant résiduel.

IV - Propriété et jouissance

La société PROMOTION PICHET sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion, soit le 31 décembre 2019 à minuit.

Le représentant de la société KARIBA déclare qu'il a continué de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment et qu'il a demandé l'accord préalable de la société PROMOTION PICHET pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société PROMOTION PICHET en a jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est expressément stipulé que toutes les opérations effectuées par la société KARIBA à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation sont considérées de plein droit comme l'ayant été par la société PROMOTION PICHET. Ladite société acceptant que les actifs et passifs qui existe alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2019.

A cet égard, le représentant de la société KARIBA déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} janvier 2019 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la société absorbante est subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société PROMOTION PICHET prend les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouve à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société KARIBA, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existe au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société KARIBA à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société PROMOTION PICHET prend à sa charge les passifs qui n'ont pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2018, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ Dès la réalisation de la fusion, soit à partir du 31 décembre à minuit, la société absorbante aura tous pouvoirs notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ Dès la réalisation de la fusion, soit à partir du 31 décembre à minuit, la société PROMOTION PICHET supportera et acquittera, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ Dès la réalisation de la fusion, soit à partir du 31 décembre à minuit, la société PROMOTION PICHET exécutera, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ Dès la réalisation de la fusion, soit à partir du 31 décembre à minuit, la société PROMOTION PICHET sera subrogée dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société KARIBA.

Elle fait son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société KARIBA ayant, pour sa part, entrepris, chaque fois que cela était nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société KARIBA et ceux de ses salariés transférés à la société PROMOTION PICHET par l'effet de la loi et dont la liste est en Annexe 2, se poursuivent avec la société PROMOTION PICHET qui se substitue à la société KARIBA du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société PROMOTION PICHET est donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société KARIBA prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'était obligée à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, la société PICHET IMMOBILIER s'est obligée à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'est obligée à fournir à la société PROMOTION PICHET, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle a, notamment, à première réquisition de la société PROMOTION PICHET, fait établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens était subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société KARIBA a sollicité en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en a justifié à la société PROMOTION PICHET avant la réalisation de la fusion.

D/ La société KARIBA s'oblige à remettre et à livrer à la société PROMOTION PICHET aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par l'associé unique de la société PROMOTION PICHET, ni par l'associé unique de la société KARIBA.

En outre, Monsieur Benoit PICHET déclare que, l'associé unique de la Société PROMOTION PICHET n'a pas usé de la faculté offerte par l'article susvisé de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'associée unique de la société absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET conviennent que l'opération de fusion objet des présentes est effective et devient définitive à la date du 31 décembre 2019 à minuit.

La société KARIBA se trouve dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il n'est procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société PROMOTION PICHET de la totalité de l'actif et du passif de la société KARIBA.

CHAPITRE V : Déclarations générales

1) Déclarations générales de KARIBA

Monsieur Rémi EHRHART, ès-qualités, déclare :

- Que la société KARIBA n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société PROMOTION PICHET ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société KARIBA a remis et a livré à la société PROMOTION PICHET, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de PROMOTION PICHET

Monsieur Benoit PICHET, ès-qualités, déclare :

- Que la société PROMOTION PICHET n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

1 -Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2 -Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

3 -Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} Janvier 2019.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société PROMOTION PICHET s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;

- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;

- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

4 -Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, \a7 73.

La société PROMOTION PICHET s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

5 -Autres taxes

La société PROMOTION PICHET sera subrogée dans les droits et obligations de la société KARIBA au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La société PROMOTION PICHET remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il est remis à la société PROMOTION PICHET, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété éventuels, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société PROMOTION PICHET, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

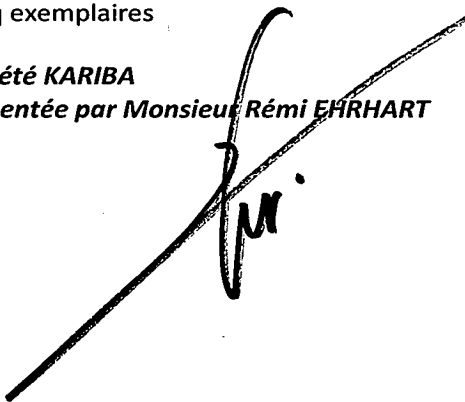
Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de BORDEAUX.

IX - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

Fait à PESSAC
Le 31 décembre 2019
En cinq exemplaires

La société KARIBA
Représentée par Monsieur Rémi EHRHART



La société PROMOTION PICHET
Représentée par Monsieur Benoit PICHET



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Les comptes annuels du 31 décembre 2018 régulièrement approuvés et les états comptables intermédiaires au 30 septembre 2019 des sociétés KARIBA et PROMOTION PICHET

Annexe 2 – La liste des salariés de la société KARIBA

Annexe 3 – Etat des privilèges et nantissements de la société KARIBA



Handwritten signature or initials in blue ink.

PROMOTION PICHET
Société par action simplifiée au capital de 6 000 000 euros
Siège social : 20-24 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC
415 235 514 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2019
--

Le 12 novembre deux mille dix-neuf, à 9 Heures 45,

Le Conseil d'administration s'est réuni 20-24 avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- Monsieur **Benoit PICHET**, Président,
Demeurant 64 rue Bonaparte, 75006 PARIS
- Monsieur **Rémi EHRHART**, Directeur Général et Administrateur,
Demeurant 189 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33200 BORDEAUX
- La société **FINANCIERE PICHET**, Administrateur,
Société par action simplifiée au capital de 504 204 931 euros
Ayant son siège social : 3 rue des Saussaies – 75008 PARIS
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 501 418 495
Représentée par Monsieur Patrice PICHET, en sa qualité de Président

Seuls membres du conseil d'administration de la Société,

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Conformément aux dispositions de l'article 18.4 des statuts de la Société qui stipule que les délibérations du Conseil d'Administration peuvent résulter d'un acte sous seing privé exprimant l'accord unanime des membres, et connaissance prise des statuts de la Société,

ONT PRIS UNANIMEMENT LES DELIBERATIONS SUIVANTES :

- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société PICHET IMMOBILIER par notre Société,
- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société PICHET INVESTISSEMENT par notre Société,
- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société KARIBA par notre Société,
- ✓ Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ces projets,
- ✓ Autorisation donnée au Président de signer les déclarations de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce.

EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC LA SOCIÉTÉ PICHET IMMOBILIER

Le Président expose au Conseil d'administration les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société PICHET IMMOBILIER par la société PROMOTION PICHET et l'intérêt de l'opération.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère. Elle permettra à la fois une réduction des coûts de la gestion de ces sociétés et une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

Il précise que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts de la société PICHET IMMOBILIER.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil d'administration du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Aux termes de ce projet, tous les éléments d'actif et de passif de la société PICHET IMMOBILIER ont été évalués à leur valeur nette comptable sur la base de situations comptables arrêtées à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les derniers comptes annuels de la société PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, il a été établi, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Il résulte de cette évaluation que l'actif net de la société PICHET IMMOBILIER s'élève à 144.801 euros.

La différence entre la valeur nette des apports fixé à 144.801 euros et la valeur comptable des titres de la société PICHET IMMOBILIER figurant dans les livres de notre Société pour 266.898 euros, constituerai un mali de fusion d'un montant de 122.097 euros.

Le Président précise ensuite que, dès lors que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts composant le capital de la société PICHET IMMOBILIER et qu'elle les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, cette opération sera soumise au régime simplifié suivant :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des parts de la société PICHET IMMOBILIER contre des actions de la société PROMOTION PICHET, en rémunération de cette fusion. Il n'y aura donc pas d'émission d'actions de la société PROMOTION PICHET contre les parts de la société PICHET IMMOBILIER, ni d'augmentation du capital de la société PROMOTION PICHET. En conséquence, il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange ;

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion ne sera pas soumise à l'approbation de l'associé des sociétés participant à la fusion et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport par leurs dirigeants, ni à l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion, toutes les opérations traitées par la société PICHET IMMOBILIER entre la date d'arrêté de la situation comptable et la date de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PROMOTION PICHET.

Sous la même condition, la société PICHET IMMOBILIER serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société PROMOTION PICHET, dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal.

Puis il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société PICHET IMMOBILIER par la société PROMOTION PICHET, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président sur l'arrêté comptable intermédiaire établi au 30 septembre 2019 pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et son commentaire sur les résultats de la Société au cours de cette période et après en avoir délibéré, approuve et arrête, à l'unanimité, l'état comptable qui vient de lui être présenté.

Il confère tous pouvoirs à son Président à l'effet :

- de signer ledit projet de fusion,
- de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce,
- d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC LA SOCIÉTÉ PICHET INVESTISSEMENT

Le Président expose au Conseil d'administration les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société PICHET INVESTISSEMENT par la société PROMOTION PICHET et l'intérêt de l'opération.

Cette opération s'inscrit comme la précédente dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère. Elle permettra à la fois une réduction des coûts de la gestion de ces sociétés et une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

Il précise que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts de la société PICHET INVESTISSEMENT.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil d'administration du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Aux termes de ce projet, tous les éléments d'actif et de passif de la société PICHET INVESTISSEMENT ont été évalués à leur valeur nette comptable sur la base de situations comptables arrêtées à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les derniers comptes annuels de la société PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, il a été établi, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Il résulte de cette évaluation que l'actif net de la société PICHET INVESTISSEMENT s'élève à 34.435 euros.

La différence entre la valeur nette des apports fixé à 34.435 euros et la valeur comptable des titres de la société PICHET INVESTISSEMENT figurant dans les livres de notre Société pour 1.000 euros, constituerai un boni de fusion d'un montant de 33.435 euros.

Le Président précise ensuite que, dès lors que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts composant le capital de la société PICHET INVESTISSEMENT et qu'elle les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, cette opération sera soumise au régime simplifié suivant :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des parts de la société PICHET INVESTISSEMENT contre des actions de la société PROMOTION PICHET, en rémunération de cette fusion. Il n'y aura donc pas d'émission d'actions de la société PROMOTION PICHET contre les parts de la société PICHET INVESTISSEMENT, ni d'augmentation du capital de la société PROMOTION PICHET. En conséquence, il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange ;

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion ne sera pas soumise à l'approbation de l'associé des sociétés participant à la fusion et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport par leurs dirigeants, ni à l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion, toutes les opérations traitées par la société PICHET INVESTISSEMENT entre la date d'arrêté de la situation comptable et la date de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PROMOTION PICHET.

Sous la même condition, la société PICHET INVESTISSEMENT serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société PROMOTION PICHET, dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal.

Puis il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société PICHET INVESTISSEMENT par la société PROMOTION PICHET, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président sur l'arrêté comptable intermédiaire établi au 30 septembre 2019 pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et son commentaire sur les résultats de la Société au cours de cette période et après en avoir délibéré, approuve et arrête, à l'unanimité, l'état comptable qui vient de lui être présenté.

Il confère tous pouvoirs à son Président à l'effet :

- de signer ledit projet de fusion,
- de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce,
- d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC LA SOCIÉTÉ KARIBA

Le Président expose au Conseil d'administration les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société KARIBA par la société PROMOTION PICHET et l'intérêt de l'opération.

Cette opération s'inscrit comme la précédente dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère. Elle permettra à la fois une réduction des coûts de la gestion de ces sociétés et une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

Il précise que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts de la société KARIBA.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil d'administration du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Aux termes de ce projet, tous les éléments d'actif et de passif de la société KARIBA ont été évalués à leur valeur nette comptable sur la base de situations comptables arrêtées à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les derniers comptes annuels de la société PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, il a été établi, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Il résulte de cette évaluation que l'actif net de la société KARIBA s'élève à 26.979 euros.

La différence entre la valeur nette des apports fixé à 26.979 euros et la valeur comptable des titres de la société KARIBA figurant dans les livres de notre Société pour 7.500 euros, constituerai un boni de fusion d'un montant de 19.479 euros.

Le Président précise ensuite que, dès lors que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts composant le capital de la société KARIBA et qu'elle les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, cette opération sera soumise au régime simplifié suivant :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des parts de la société KARIBA contre des actions de la société PROMOTION PICHET, en rémunération de cette fusion. Il n'y aura donc pas d'émission d'actions de la société PROMOTION PICHET contre les parts de la société KARIBA, ni d'augmentation du capital de la société PROMOTION PICHET. En conséquence, il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange;

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion ne sera pas soumise à l'approbation de l'associé des sociétés participant à la fusion et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport par leurs dirigeants, ni à l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion, toutes les opérations traitées par la société KARIBA entre la date d'arrêté de la situation comptable et la date de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PROMOTION PICHET.

Sous la même condition, la société KARIBA serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société PROMOTION PICHET, dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal.

Puis il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société KARIBA par la société PROMOTION PICHET, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président sur l'arrêté comptable intermédiaire établi au 30 septembre 2019 pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et son commentaire sur les résultats de la Société au cours de cette période et après en avoir délibéré, approuve et arrête, à l'unanimité, l'état comptable qui vient de lui être présenté.

Il confère tous pouvoirs à son Président à l'effet :

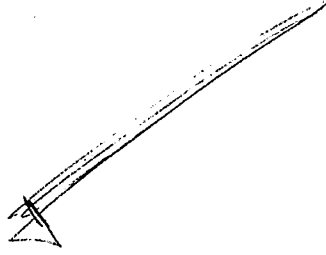
- de signer ledit projet de fusion,
- de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce,
- d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé en date à Pessac du 12 Novembre 2019 et signé par tous les membres du Conseil d'Administration.



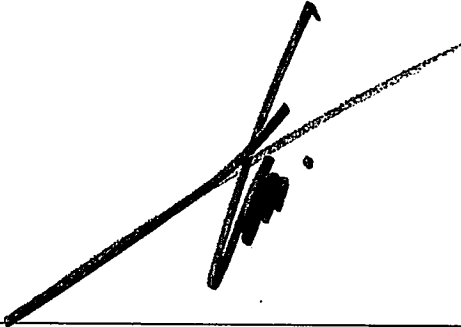
Handwritten signature in blue ink.

Benoit PICHET
Président



Signature

Rémi EHRHART
Directeur général et Administrateur



Signature

Société FINANCIERE PICHET
Administrateur
Patrice PICHET



Signature



Handwritten signature

KARIBA
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 20-24 Avenue de Canteranne - 33600 PESSAC
488 533 498 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 12 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 12 novembre,

La société PROMOTION PICHET, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6 000 000 euros, ayant son siège social 20-24 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514, représentée par Monsieur Benoît PICHET en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales composant le capital social de la société KARIBA,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Rémi EHRHART et Monsieur Benoît PICHET, co-gérants non associés de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de notre Société par la société PROMOTION PICHET,
- ✓ Délégation de pouvoirs au gérant à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ce projet,
- ✓ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société PROMOTION PICHET, associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de la société KARIBA par la société PROMOTION PICHET.

L'associée unique donne pouvoir à la gérance, à l'effet de signer le projet de fusion de la Société avec la société PROMOTION PICHET.



Handwritten signature

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique constate qu'en application de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la Société se trouvera dissoute et liquidée du seul fait de la réalisation de la fusion ou, le cas échéant, de l'approbation de la fusion par la décision de l'associé unique de la société PROMOTION PICHET, convoquée par un mandataire désigné en justice, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 236-11 précité.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique confère tous pouvoirs à la gérance à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres relatives aux opérations de fusion et de dissolution de la Société.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

PROMOTION PICHET
Benoît PICHÉT



RÉSULTAT DE L'EXERCICE

TOTAL DU BILAN	26 511 387
TOTAL DES PRODUITS	32 417 798
TOTAL DES CHARGES	32 122 184
RESULTAT DE L'EXERCICE	295 614

BILAN ACTIF

	2018			2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8 437 497	4 178 736	4 258 761	2 701 623
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	8 437 497	4 178 736	4 258 761	2 701 623
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	99 026	90 643	8 382	7 997
Immobilisations en cours	1 678 225		1 678 225	1 709 777
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 777 250	90 643	1 686 607	1 717 774
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	10 214 748	4 269 380	5 945 368	4 419 397
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	45 070		45 070	72 270
Clients et comptes rattachés	19 047 319		19 047 319	7 974 201
Autres créances	1 273 108	127 932	1 145 176	883 990
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	20 365 496	127 932	20 237 564	8 930 461
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	13 925		13 925	9 479
Total disponibilités et divers	13 925		13 925	9 479
ACTIF CIRCULANT	20 379 421	127 932	20 251 489	8 939 940
Charges constatées d'avance	314 530		314 530	229 108
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	30 908 699	4 397 311	26 511 387	13 588 446

© Invoke - Tableau annexe

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2018	2017
Capital social ou individuel Dont versé : 7 500	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	956	956
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	24 248	24 248
Report à nouveau	(301 340)	(11 670)
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	295 614	(289 670)
<i>Total situation nette</i>	<i>26 979</i>	<i>(268 635)</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	26 979	(268 635)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 715 221	1 399 921
Emprunts et dettes financières divers	15 445 040	3 442 266
<i>Total dettes financières</i>	<i>17 160 260</i>	<i>4 842 187</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 234 275	6 416 665
Dettes fiscales et sociales	4 088 078	2 591 445
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>9 322 353</i>	<i>9 008 111</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 795	6 782
<i>Total dettes diverses</i>	<i>1 795</i>	<i>6 782</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	26 484 408	13 857 081
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	26 511 387	13 588 446

COMPTES DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	32 096 261		32 096 261	25 380 753
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	32 096 261		32 096 261	25 380 753
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				3 306
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			23 118	152 803
Autres produits (1) (11)			1 174	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			32 120 552	25 536 862
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			41 360	
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			25 509 430	20 903 050
<i>Total charges externes</i>			<i>25 550 790</i>	<i>20 903 050</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			277 648	187 775
Charges de personnel				
Salaires et traitements			3 510 140	2 617 284
Charges sociales (10)			1 168 324	859 525
<i>Total charges de personnel</i>			<i>4 678 464</i>	<i>3 476 809</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 525 590	814 595
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>1 525 590</i>	<i>814 595</i>
Autres charges (12)				1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			32 032 492	25 382 230
RESULTAT D'EXPLOITATION			88 060	154 631
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			295 122	616
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			553	53
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			295 676	669
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			89 141	58 094
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			89 141	58 094
RESULTAT FINANCIER			206 534	(57 425)
RESULTAT COURANT			294 594	97 206

© Invoice - Tableau annexe

COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 570	532
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 570	532
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	550	25 027
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		234 450
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		127 932
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	550	387 408
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 020	(386 876)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	32 417 798	25 538 063
TOTAL DES CHARGES	32 122 184	25 827 733
BENEFICE ou PERTE	295 614	(289 670)

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
(2) Dont produits de locations immobilières
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
(3) Dont crédit-bail mobilier
(3) Dont crédit-bail immobilier
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
(5) Dont produits concernant les entreprises liées
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées 82 883
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
(9) Dont transferts de charges 23 118
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2018	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 364 189		3 073 308
Total immobilisations incorporelles	5 364 189		3 073 308
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	18 529		
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique	70 691		9 805
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 709 777		1 678 225
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	1 798 998		1 688 030
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	7 163 187		4 761 338

	Diminutions		Valeur brute fin 2018	Valeur d'origine
	Virements courant 2018	Cessions courant 2018		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 437 497	
Total immobilisations incorporelles			8 437 497	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			18 529	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			80 497	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 709 777		1 678 225	
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 709 777		1 777 250	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	1 709 777		10 214 748	

© Inwake - Tableau annexe

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	2 662 566	1 516 170		4 178 736
Total immobilisations incorporelles	2 662 566	1 516 170		4 178 736
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	18 529			18 529
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 694	9 420		72 114
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	81 224	9 420		90 643
TOTAL GENERAL	2 743 790	1 525 590		4 269 380

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
Total immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
Total immobilisations corporelles							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2018
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2018	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2018
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations	127 932					127 932
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	127 932					127 932
TOTAL GENERAL	127 932					127 932
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
<i>Total actif immobilisé</i>				
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	19 047 319	19 047 319		7 974 201
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	3 583	3 583		888
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 573	22 573		4 772
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 024 405	1 024 405		806 463
Autres impôts, taxes et versements assimilés	77 652	77 652		56 298
Divers				3 175
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	144 894	144 894		140 525
<i>Total actif circulant</i>	<i>20 320 426</i>	<i>20 320 426</i>		<i>8 986 123</i>
Charges constatées d'avance	314 530	314 530		229 108
TOTAL DES CREANCES	20 634 956	20 634 956		9 215 231
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	1 715 221	703 342	1 011 878		1 399 921
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	5 234 275	5 234 275			6 416 665
Personnel et comptes rattachés	309 324	309 324			227 999
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	486 989	486 989			410 880
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	3 174 254	3 174 254			1 869 567
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	117 511	117 511			83 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	15 445 040	15 445 040			3 442 266
Autres dettes	1 795	1 795			6 782
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	26 484 408	25 472 530	1 011 878		13 857 081
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		906 675			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		535 627			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2018	2017
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>	<i>12</i>	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 678 010	1 709 142
Dettes fiscales et sociales	831 251	483 869
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>2 509 261</i>	<i>2 193 011</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Autres		
Intérêts sur comptes courants à payer	82 883	58 094
<i>Total autres dettes</i>	<i>82 883</i>	<i>58 094</i>
TOTAL	2 592 156	2 251 105

Personnel charges à payer : 297 617 €

Charges sociales à payer : 222 045 €

Tva sue FAE : 194 077 €

Etat charges à payer : 117 511 €

Total : 831 250€

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2018	2017
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 164 463	
Autres créances		3 175
<i>Total créances</i>	<i>1 164 463</i>	<i>3 175</i>
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
Tva sur factures non parvenues	279 668	284 840
<i>Total autres</i>	<i>279 668</i>	<i>284 840</i>
TOTAL	1 444 131	288 015

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2018	2017
Charges d'exploitation :		
Achat d'étude	162 939	72 881
Autres	54 937	28 007
Frais de communication	38 379	51 937
Annonces et insertions	31 858	37 652
Frais de recrutement	26 417	38 631
<i>Total charges d'exploitation</i>	314 530	229 108
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	314 530	229 108
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	314 530	229 108

Nature des produits		
Produits d'exploitation :		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2018	2017
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	550	9 627
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15 400
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	550	25 027
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		234 450
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>		234 450
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	550	259 477

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 570	
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	<i>1 570</i>	
Produits sur exercices antérieurs		532
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	1 570	532

CRÉDIT BAIL

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, ...							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
TOTAL							

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires					
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales	750			750	10,00
Certificats d'Investissements					
Total	750			750	

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2014	2015	2016	2017	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
Nombre des actions ordinaires existantes	750	750	750	750	750
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	12 522 071	13 750 197	17 737 602	25 380 753	32 096 261
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	348 869	645 843	667 190	652 857	1 821 204
Impôt sur les bénéfices					
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	34 449	84 170	(11 670)	(289 670)	295 614
Résultat distribué	220 000			150 000	
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	465,00	861,10	889,59	850,48	2 428,27
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	45,93	112,23	-15,56	-386,23	394,15
Dividende attribué à chaque action	293,33			200,00	
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	55	61	66	88	126
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 619 041	1 773 073	2 052 160	2 617 284	3 510 140
Sommes versées au titre des avantages sociaux	561 292	646 955	646 816	859 525	1 168 324

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
TOTAL						
TOTAL GENERAL						

© Invoice - Tableau annexe



Handwritten signature or initials in blue ink.

EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2018	2017
Cadres	28	14
Agents de maîtrise	89	65
Employés et techniciens	9	9
Autres :		
TOTAL	126	88

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2018			2017			Variation %
	France	Export et livraisons intracom	Total	France	Export et livraisons intracom	Total	
Redevances	31 526 260		31 526 260	14 353 773		14 353 773	119,64 %
Honoraires programme				10 412 277		10 412 277	-100,00 %
Refacturation plaquette commerciale	570 000		570 000	450 000		450 000	26,67 %
Autres prestations				164 703		164 703	-100,00 %
TOTAL	32 096 260		32 096 260	25 380 753		25 380 753	26,46 %

VARIATIONS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS

Nature	Début exercice		Variations		Fin d'exercice		Impôt différé ou latent
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	
Taux d'impôt :							
Décalages certains ou éventuels							
Provisions réglementées							
TOTAL							
Subventions d'investissement							
Charges non déductibles temporairement							
TOTAL							
Produits non taxables temporairement							
- plus values nettes à court terme							
- plus values de fusion							
- plus-values à long terme différées							
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés							
Ecart de conversion passif							
Ecart de conversion actif							
TOTAL							
Eléments à imputer							
Déficits reportables fiscalement							
Amortissements différés							
Moins-values à long terme							
Autres							
TOTAL							
Eléments de taxation éventuelle							
Plus-values sur élt's d'actif non am.							
Réserve spéc. des plus-values à LT							
Réserve spéc. des profits de constr.							
Autres							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Bruta	Nette					

© Invoice - Tableau annexé



Handwritten signature or initials in blue ink.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

TOTAL DU BILAN	207 063 093
TOTAL DES PRODUITS	121 388 871
TOTAL DES CHARGES	115 496 886
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 891 985



15/01/2020

BILAN ACTIF

	2018			2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 277 899	11 064 556	10 213 343	9 439 617
Fonds commercial (1)	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	21 377 899	11 064 556	10 313 343	9 539 617
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 000		6 000	6 000
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 821	47 821		
Autres immobilisations corporelles	3 402 347	2 600 376	801 971	619 372
Immobilisations en cours	2 941 501		2 941 501	772 210
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	6 397 669	2 648 197	3 749 472	1 397 582
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 864 768	4 666 977	2 197 791	4 030 213
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	80 740		80 740	61 222
Total immobilisations financières	6 945 508	4 666 977	2 278 531	4 091 435
ACTIF IMMOBILISE	34 721 076	18 379 731	16 341 345	15 028 634
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens	17 392 198	1 985 201	15 406 997	13 980 456
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	80 023		80 023	69 603
Total des stocks	17 472 221	1 985 201	15 487 020	14 050 059
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	505 458		505 458	463 600
Clients et comptes rattachés	22 970 500	287 326	22 683 174	12 448 471
Autres créances	151 027 710	28 059	150 999 652	115 701 675
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	174 503 669	315 385	174 188 284	128 613 746
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	251 175		251 175	2 136 102
Total disponibilités et divers	251 175		251 175	2 136 102
ACTIF CIRCULANT	192 227 064	2 300 586	189 926 478	144 799 907
Charges constatées d'avance	795 270		795 270	991 927
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	227 743 410	20 680 316	207 063 093	160 820 468

(1) dont droit au bail 100 000

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2018	2017
Capital social ou individuel Dont versé : 6 000 000	6 000 000	6 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	98 211	98 211
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	600 000	600 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 745 427	20 952 296
Report à nouveau		
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 891 985	(7 206 869)
<i>Total situation nette</i>	<i>16 335 623</i>	<i>20 443 638</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	235 000	210 659
CAPITAUX PROPRES	16 570 623	20 654 297
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 048 294	3 150 258
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 048 294	3 150 258
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 513 424	11 655 315
Emprunts et dettes financières divers	137 868 963	99 550 108
<i>Total dettes financières</i>	<i>153 382 387</i>	<i>111 205 423</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 424	5 424
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 411 655	18 247 845
Dettes fiscales et sociales	10 693 746	7 357 771
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>33 110 825</i>	<i>25 611 040</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 244	
Autres dettes	939 721	199 449
<i>Total dettes diverses</i>	<i>950 965</i>	<i>199 449</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	187 444 176	137 015 912
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	207 063 093	160 820 467

COMPTES DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	55 054 293		55 054 293	47 576 485
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	55 054 293		55 054 293	47 576 485
Production stockée			1 676 472	12 212 467
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				7 683
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			18 002 855	8 468 985
Autres produits (1) (11)			390 395	184 263
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			75 124 015	68 449 883
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			11 591 994	3 625 168
Variation de stock (marchandises)			(10 420)	30 496
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			(10 468)	(660)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			44 804 441	46 668 872
<i>Total charges externes</i>			<i>56 375 547</i>	<i>50 323 876</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			1 061 603	884 297
Charges de personnel				
Salaires et traitements			16 321 039	12 118 444
Charges sociales (10)			6 682 635	4 974 040
<i>Total charges de personnel</i>			<i>23 003 675</i>	<i>17 092 484</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 746 099	3 191 994
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			806 082	1 754 270
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 004 700	819 758
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>6 556 881</i>	<i>5 766 022</i>
Autres charges (12)			1 142 527	1 332 683
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			88 140 233	75 399 361
RESULTAT D'EXPLOITATION			(13 016 218)	(6 949 478)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée			37 421 806	16 281 516
Perte supportée ou bénéfice transféré			4 726 579	4 439 095
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			8 603 500	4 650 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			5 493	57 273
Autres intérêts et produits assimilés (5)			228 938	109 829
Reprises sur provisions et transferts de charges				652 052
Différences positives de change			78	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			8 838 009	5 469 154
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 974 977	1 677 000
Intérêts et charges assimilées (6)			1 116 878	2 122 422
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			4 091 855	3 799 422
RESULTAT FINANCIER			4 746 154	1 669 732
RESULTAT COURANT			24 425 162	6 562 676

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 040	66 733
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 539
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 040	75 273
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 708 648	4 721 286
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	177 072	94 845
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	24 341	47 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 910 061	4 863 130
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 905 021)	(4 787 857)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	12 628 156	8 981 688
TOTAL DES PRODUITS	121 388 871	90 275 827
TOTAL DES CHARGES	115 496 886	97 482 696
BENEFICE ou PERTE	5 891 985	(7 206 869)

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
(2) Dont produits de locations immobilières
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
(3) Dont crédit-bail mobilier
(3) Dont crédit-bail immobilier
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
(5) Dont produits concernant les entreprises liées 159 761
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées 660 796
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général 99 800
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
(9) Dont transferts de charges 15 340 040
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2018	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 191 670		4 474 366
Total immobilisations incorporelles	17 191 670		4 474 366
Immobilisations corporelles			
Terrains	6 000		
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	47 821		
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	1 419 522		146 484
- Matériel de transport	234 310		28 280
- Matériel de bureau et mobilier informatique	1 141 659		227 347
- Emballages récupérables et divers	204 745		
Immobilisations corporelles en cours	772 210		4 441 758
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	3 826 267		4 843 869
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	5 722 213		1 179 125
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	61 222		19 518
Total immobilisations financières	5 783 435		1 198 642
TOTAL GENERAL	26 801 372		10 516 877

	Diminutions		Valeur brute fin 2018	Valeur d'origine
	Virements courant 2018	Cessions courant 2018		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		288 137	21 377 899	
Total immobilisations incorporelles		288 137	21 377 899	
Immobilisations corporelles				
Terrains			6 000	
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			47 821	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			1 566 006	
- Matériel de transport			262 590	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			1 369 006	
- Emballages récupérables et divers			204 745	
Immobilisations corporelles en cours	2 272 467		2 941 501	
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	2 272 467		6 397 669	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		36 569	6 864 768	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			80 740	
Total immobilisations financières		36 569	6 945 508	
TOTAL GENERAL	2 272 467	324 706	34 721 076	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	7 652 053	3 526 587	114 084	11 064 556
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	7 652 053	3 526 587	114 084	11 064 556
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	47 821			47 821
Autres Immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 226 987	108 683		1 335 670
- Matériel de transport	152 910	28 790		181 700
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 000 967	82 040		1 083 006
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 428 685	219 512		2 648 197
TOTAL GENERAL	10 080 739	3 746 099	114 084	13 712 754

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres Immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations	24 341						
TOTAL GENERAL	24 341						
TOTAL GENERAL non ventilé			24 341				24 341

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2018
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2018	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2018
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	210 659	24 341				235 000
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	210 659	24 341				235 000
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	831 500	141 000	28 500	387 250	415 750	556 750
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>831 500</i>	<i>141 000</i>	<i>28 500</i>	<i>387 250</i>	<i>415 750</i>	<i>556 750</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges	2 318 758	1 863 700			1 690 914	2 491 544
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 150 258	2 004 700	28 500	387 250	2 106 664	3 048 294
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	1 677 000	2 974 977				4 651 977
Sur autres immobilisations financières	15 000					15 000
Sur stocks et en-cours	1 735 270	806 082			556 151	1 985 201
Sur comptes clients	287 326					287 326
Autres provisions dépréciations	19 000	9 059				28 059
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 733 596	3 790 117			556 151	6 967 563
TOTAL GENERAL	7 094 514	5 819 158	28 500	387 250	2 662 815	10 250 857
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 810 782	28 500	387 250	3 021 565	
Dont dotations et reprises financières		2 974 977				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		24 341				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	80 740	80 740		61 222
Total actif immobilisé	80 740	80 740		61 222
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	1 162 203	1 162 203		1 162 203
Autres créances clients	21 808 297	21 808 297		11 573 594
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	5 255	5 255		4 661
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 822	1 822		4 675
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 711 133	2 711 133		2 970 897
Autres impôts, taxes et versements assimilés	316 749	316 749		223 336
Divers	3 975	3 975		9 620
Groupe et associés (2)	147 331 594	147 331 594		111 372 411
Débiteurs divers	657 183	657 183		1 135 074
Total actif circulant	173 998 211	173 998 211		128 456 472
Charges constatées d'avance	795 270	795 270		991 927
TOTAL DES CREANCES	174 874 221	174 874 221		129 509 621
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	15 513 424	4 668 032	10 845 392		11 655 315
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	22 417 079	22 417 079			18 253 270
Personnel et comptes rattachés	2 171 867	2 171 867			1 707 939
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 654 135	2 654 135			2 169 364
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	5 137 965	5 137 965			2 795 852
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	729 779	729 779			684 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 244	11 244			
Groupe et associés (2)	137 868 963	137 868 963			99 550 108
Autres dettes	939 721	939 721			199 449
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	187 444 176	176 598 784	10 845 392		137 015 912
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		7 487 067			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 844 762			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2018	2017
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	5 424	5 424
<i>Total dettes financières</i>	<i>5 424</i>	<i>5 424</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 052 035	12 924 859
Dettes fiscales et sociales	5 572 052	4 759 973
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>19 624 087</i>	<i>17 684 832</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 244	
Autres dettes	88 536	6 255
<i>Total dettes diverses</i>	<i>99 779</i>	<i>6 255</i>
Autres		
Intérêts courus sur compte courant	671 027	1 020 784
<i>Total autres dettes</i>	<i>671 027</i>	<i>1 020 784</i>
TOTAL	20 400 317	18 717 296

Provision congés payés : 985 239 €

Charges sociales sur congés payés : 440 241€

Provision primes : 1 149 650 €

Provision Indemnité : 13 447 €

Charges sociales sur primes : 459 860 €

Taxe apprentissage à payer : 105 782 €

Formation à payer : 158 795 €

Effort construction à payer : 69 964 €

Contribution handicapés : 82 695 €

Organic à payer : 67 800 €

TVA sur factures à établir : 1 360 782 €

Provision taxes : 661 779 €

Prevoyance : 16 018 €

Total : 5 572 052 €

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2018	2017
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	8 168 390	7 942 473
Autres créances	12 789	53 083
<i>Total créances</i>	<i>8 181 179</i>	<i>7 995 556</i>
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
Tva sur factures non parvenues	1 442 924	2 129 068
Intérêts courus à recevoir	162 798	107 120
<i>Total autres</i>	<i>1 605 722</i>	<i>2 236 188</i>
TOTAL	9 786 901	10 231 744

Les créances clients correspondant aux Clients factures à établir.

Autres créances :

Fournisseurs avoir à recevoir : 8 814 €

Dégrèvements impôts : 3 975 €

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2018	2017
Charges d'exploitation :		
Service et prestation	795 270	991 927
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>795 270</i>	<i>991 927</i>
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	795 270	991 927
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	795 270	991 927

Nature des produits		
Produits d'exploitation :		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
---	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2018	2017
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		6 710
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées	5 350 000	4 491 000
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	358 648	223 094
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	<i>5 708 648</i>	<i>4 720 803</i>
Charges sur exercices antérieurs		483
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		14 110
Immobilisations corporelles	174 053	57 893
Immobilisations financières	3 020	22 842
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>	<i>177 072</i>	<i>94 845</i>
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	24 341	
Total des charges exceptionnelles	5 885 721	4 816 130

Liquidation de sociétés : 246 943 €

Litiges : 111 705 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 040	65 312
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	<i>5 040</i>	<i>65 312</i>
Produits sur exercices antérieurs		1 421
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		8 539
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>		<i>8 539</i>
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	5 040	75 273

Liquidation de sociétés : 1 281 €

Régularisations diverses : 3 759 €

DÉTAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	2018	2017
Refacturation cout des véhicules	1 109 394	1 167 885
Refacturation charges diverses	414 450	284 276
Refacturation programme immobilier	10 613 331	2 894 269
Refacturation location immobilière	58 464	69 691
Refacturation charges communes	855 137	170 136
Transfert de charges / avantage en nature	225 679	163 583
Transfert de charges / frais de déplacement	30 153	128 378
Refacturation taxes	50 000	60 000
Refacturation DSI	1 369 449	2 924 900
Refacturation marketing	7 125	96 154
Refacturation assurance	593 934	360 765
Refacturation charges exploitation filiales	12 923	16 447
TOTAL	15 340 039	8 336 484

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	21 050			21 050	285,03
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	21 050			21 050	

EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2018	2017
Cadres	184	130
Agents de maîtrise	53	41
Employés et techniciens	88	67
<u>Autres :</u> APPRENTI		
TOTAL	325	238

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2018			2017			Variation %
	France	Export et livraisons intracom	Total	France	Export et livraisons intracom	Total	
Honoraires d'assistance	53 235 030		53 235 030	46 268 315		46 268 315	15,06 %
Vente cuisines	1 808 257		1 808 257	1 289 365		1 289 365	40,24 %
Refacturation charge co-promotion	11 004		11 004	18 805		18 805	-41,48 %
Rémunération des cautionnements							
TOTAL	55 054 291		55 054 291	47 576 485		47 576 485	15,72 %

KARIBA
BILAN
Montants en euros

	30-sept-19			31-déc-18
	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	10 768 480	-5 501 311	5 267 169	5 936 986
Immobilisations corporelles	152 854	-104 945	47 909	8 383
Immobilisations financières	0		0	
Actif immobilisé	10 921 334	-5 606 256	5 315 078	5 945 369
Stocks et en-cours				
Clients et autres créances	6 775 529	-127 932	6 647 597	20 237 565
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 579		5 579	13 925
Actif Circulant	6 781 108	-127 932	6 653 176	20 251 490
Comptes de régularisation - actif	457 829		457 829	314 530
Total Actif	18 160 272	-5 734 188	12 426 084	26 511 389

	30-sept-19	31-déc-18
Capital	7 500	7 500
Autres réserves	18 522	-277 092
Réserve légale	956	956
Résultat de l'exercice	-897 097	295 615
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	-870 119	26 979
Autres fonds propres		
Provisions		
Dettes financières	3 071 539	1 715 220
Fournisseurs et autres dettes	10 224 664	24 769 190
Comptes de régularisation - passif		
Total Passif	12 426 084	26 511 389

KARIBA
COMPTE DE RESULTAT
Montants en euros

	30-sept-19	31-déc-18
Chiffre d'affaires	19 761 689	32 096 261
Autres produits d'exploitation	393 905	24 292
Produits d'exploitation	20 155 594	32 120 553
Achats et variation de stocks	-11 353 589	-19 822 343
Services extérieurs	-4 290 864	-5 728 444
Impôts et taxes	-193 668	-277 649
Charges de personnel	-3 829 740	-4 678 466
Autres charges d'exploitation	-305	-2
Dotations et Reprises d'exploitation	-1 336 875	-1 525 588
Charges d'exploitation	-21 005 041	-32 032 492
Résultat d'exploitation	-849 447	88 061
Produits financiers		295 675
Charges financières	-47 100	-89 141
Dotations et Reprises financières		
Résultat financier	-47 100	206 534
Résultat courant avant impôts	-896 547	294 595
Produits exceptionnels		1 570
Charges exceptionnelles	-550	-550
Dotations et Reprises exceptionnelles		
Résultat exceptionnel	-550	1 020
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Résultat net de l'exercice	-897 097	295 615



Handwritten signature or mark in blue ink.

PROMOTION PICHET
BILAN
Montants en euros

	30-sept-19			31-déc-18
	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	26 649 468	-14 319 849	12 329 619	10 313 343
Immobilisations corporelles	3 567 259	-2 805 961	761 297	3 749 472
Immobilisations financières	6 962 509	-4 666 977	2 295 532	2 278 531
Actif Immobilisé	37 179 236	-21 792 788	15 386 449	16 341 346
Stocks et en-cours	21 825 417	-1 373 641	20 451 776	15 487 020
Clients et autres créances	179 899 428	-546 388	179 353 041	174 188 284
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	251 918		251 918	251 175
Actif Circulant	201 976 763	-1 920 028	200 056 734	189 926 479
Comptes de régularisation - actif	1 489 645		1 489 645	795 270
Total Actif	240 645 644	-23 712 816	216 932 828	207 063 095

	30-sept-19	31-déc-18
Capital	6 000 000	6 000 000
Autres réserves	735 623	3 843 638
Réserve légale	600 000	600 000
Résultat de l'exercice	31 540 989	5 891 985
Provisions réglementées	235 000	235 000
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	39 111 612	16 570 623
Autres fonds propres		
Provisions	3 301 044	3 048 294
Dettes financières	153 683 527	153 382 387
Fournisseurs et autres dettes	20 836 645	34 061 791
Comptes de régularisation - passif		
Total Passif	216 932 828	207 063 095



Handwritten signature or initials in blue ink.

PROMOTION PICHET
COMPTE DE RESULTAT
Montants en euros

	<u>30-sept-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Chiffre d'affaires	35 146 135	55 054 293
Autres produits et reprises d'exploitation	6 346 179	20 069 722
Produits d'exploitation	41 492 314	75 124 015
Achats et variation de stocks	-5 359 128	-11 571 106
Services extérieurs	-28 766 126	-44 804 441
Impôts et taxes	-790 715	-1 061 603
Charges de personnel	-20 239 180	-23 003 675
Autres charges d'exploitation	-767 756	-1 142 527
Dotations d'exploitation	-4 227 935	-6 556 881
Charges d'exploitation	-60 150 839	-88 140 233
Résultat d'exploitation	-18 658 525	-13 016 218
Opérations en commun	50 589 393	32 695 227
Produits financiers	367 699	8 838 009
Charges financières	-751 301	-4 091 855
Dotations et Reprises financières		
Résultat financier	-383 603	4 746 154
Résultat courant avant impôts	31 547 265	24 425 163
Produits exceptionnels	16 008	5 040
Charges exceptionnelles	-22 284	-5 910 061
Dotations et Reprises exceptionnelles		
Résultat exceptionnel	-6 277	-5 905 021
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		-12 628 157
Résultat net de l'exercice	31 540 989	5 891 985



Handwritten signature or mark.

Liste Salaries SARL KARIBA

Employeur légal	Titre	Prénoms	Nom	Date de naissance	Emploi	Catégorie d'affectation	Date d'ancienneté dans l'entreprise
Kariba	Madame	LINDA	ABELLAOUI	29/08/1992	TELECONSEILLER	CDI	01/09/2019
Kariba	Madame	LESLIE	ARBLADE	09/08/1987	REFERENT EVENEMENTS & LIGNAGE	CDI	28/10/2013
Kariba	Madame	AUX	ARRIBE	13/07/1996	ASSISTANT CHEF DE PROJET	CDI	28/10/2013
Kariba	Madame	LEA	AUDIBERT	17/07/1996	GRAPHISTE	Contrat d'apprentissage	09/09/2019
Kariba	Madame	ANNE-LAURE	BARBAT	12/10/1986	REF COMM ET COMMERCIALISATION	Contrat de professionnalisation	03/09/2018
Kariba	Monsieur	GAELLE	BARRABES	25/07/1983	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	17/02/2014
Kariba	Madame	CELINE	BARRIERE	01/12/1985	CONTENT MANAGER	CDI	01/09/2018
Kariba	Madame	CHARLENE	BAUDON	01/08/1985	RESPONSABLE CDC	CDI	04/06/2018
Kariba	Madame	IMENE	BEAUSSANT PI 15	11/11/1993	TELECONSEILLER	CDI	05/02/2018
Kariba	Madame	INES	BELAIBOUD	24/04/1997	TELECONSEILLER	CDI	22/09/2009
Kariba	Madame	INES	BERNARDIN	04/09/1994	TELECONSEILLER	CDI	22/09/2009
Kariba	Monsieur	GILBERT	BILON MOTAR	05/05/1992	TELECONSEILLER	CDI	08/07/2019
Kariba	Monsieur	MAXIME	BOCKSTAL	13/02/1999	TELECONSEILLER	CDI	30/09/2019
Kariba	Madame	DOROTHEE	BOISSON	18/10/1985	RESPONSABLE AMENAGEMENT SIGNALE	Contrat de professionnalisation	02/12/2019
Kariba	Madame	MARION	BONWAYZE	22/04/1989	TELECONSEILLER	CDI	08/10/2018
Kariba	Madame	ANNE LISE	BORE	05/04/1988	TELECONSEILLER	CDI	09/03/2016
Kariba	Madame	SOUHALA	BOUIDA	08/11/1997	TELECONSEILLER	CDI	21/10/2019
Kariba	Madame	SALIMA	BOUTEAA	18/03/1986	CHEF D ACTIVITE FORMATION	CDI	21/10/2019
Kariba	Madame	ELSE	BOUTIN	28/05/1983	CHARGE D'ETUDES DECISIONNELLES	CDI	14/10/2019
Kariba	Madame	CORALIE	BRIGANDAT	18/09/1990	TELECONSEILLER	CDI	01/10/2011
Kariba	Monsieur	SEBASTIEN	BRUNET	20/04/1981	RESPONSABLE SI METIER	CDI	27/09/2010
Kariba	Madame	STEPHANIE	CHABANAIS	06/08/1990	ASSISTANT DE DIRECTION DMC	CDI	06/02/2012
Kariba	Monsieur	KEVIN	CHASSERIAUD	28/05/1992	TELECONSEILLER	CDI	06/06/2019
Kariba	Monsieur	FRANCK	CHAUX	18/11/1985	REFERENT SI	CDI	18/04/2017
Kariba	Madame	ELODIE	COULONGEAT	20/07/1986	CHARGE D'ADMINISTRATION PRODUCT	CDI	01/02/2016
Kariba	Madame	CYNTHIA	CRABOS	20/07/1986	TELECONSEILLER	CDI	01/09/2014
Kariba	Monsieur	AUX	DECHLETTE	23/10/1984	RESPONSABLE D'EQUIPE	CDI	23/05/2013
Kariba	Monsieur	DAVID	DECLUX	19/12/1976	Responsable Acquisition	CDI	29/12/2019
Kariba	Madame	FANNY	DELAS	22/03/1993	CHEF DE PROJET	CDI	25/04/2016
Kariba	Monsieur	FLORIAN	DELCAMBRE	05/03/1991	TELECONSEILLER	CDI	25/04/2016
Kariba	Madame	TATIANA	DELMER	10/01/1994	CHEF DE PROJET SIGNALETIQUE	CDI	04/12/2017
Kariba	Madame	EMELINE	DELPYROU-N	05/01/1987	RESP COMM POST-LIVRAISON	CDI	08/09/2018
Kariba	Madame	CATHERINE	DENUTTE	19/08/1991	TELECONSEILLER	CDI	04/09/2017
Kariba	Monsieur	HAMADY	DOUCOURE	30/08/1976	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/06/2019
Kariba	Madame	KATIA	DUBERN	08/07/1986	COACH REFERENTE	CDI	04/12/2017
Kariba	Madame	LAURIE	DUBOE	08/09/1990	CHEF DE PROJET	CDI	13/08/2018
Kariba	Monsieur	CHARLES	DUDOUT	07/12/1992	TELECONSEILLER	CDI	26/03/2018
Kariba	Madame	INES	DUFFIET	29/12/1994	CHARGE DE COMMUNICATION	CDI	06/01/2019
Kariba	Monsieur	ROMAIN	EL AMRI	12/09/1996	TELECONSEILLER	CDI	09/12/2019
Kariba	Madame	VANESSA	EL HOUARI	12/09/1988	TELECONSEILLER	CDI	04/02/2019
Kariba	Madame	ELISE	FARNIER	07/06/1979	CHEF D'ACTIVITE PLANIFICATION ET COX	CDI	01/10/2019
Kariba	Madame	JENNIFER	FAUQUET	09/04/1987	RESP COMM PRE-LIVRAISON	CDI	06/11/2017
Kariba	Madame	MARIE	FAVIER	16/12/1991	TELECONSEILLER	CDI	27/09/2010
Kariba	Madame	ROMANE	FERRY	18/02/1994	MEDIA PLANNER	CDI	07/10/2019
Kariba	Monsieur	NICOLAS	FILIPPI	12/03/1990	CHEF DE PROJET	CDI	09/09/2019
Kariba	Madame	LAURAYNE	FONTAINE	24/03/1999	TELECONSEILLER	CDI	08/09/2018
Kariba	Monsieur	MICKAEL	GELINEAU	26/10/1987	SUPPORT D'ACTIVITE	CDI	01/06/2018
Kariba	Monsieur	NIMA	GHASHGHAELI	11/09/1990	TELECONSEILLER	CDI	04/11/2019
Kariba	Monsieur	JEAN PIERRE	GINAPE	21/02/1977	TELECONSEILLER	CDI	26/03/2018
Kariba	Monsieur	ILLAN	GIUDICELLI	15/03/1997	TELECONSEILLER	CDI	04/11/2019
Kariba	Madame	SANDRA	GONZALEZ	29/09/1982	INFOGRAPHISTE DMC	CDI	16/12/2019
Kariba	Madame	MELODY	GRONDIN	10/08/1987	TELECONSEILLER	CDI	01/10/2019
Kariba	Madame	MARIANA	GUILLOUX	31/05/2000	TELECONSEILLER	CDI	01/09/2006
Kariba	Madame	CHLOE	GUINARD	29/03/1993	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	04/11/2019
Kariba	Madame	NADIA	HACHICHA	29/11/1987	TELECONSEILLER	CDI	02/05/2018
							17/07/2017
							01/09/2018
							11/09/2017



Handwritten signature or mark in blue ink.

Liste Salaries SARRL KARIBA

Kariba	SARAH	HALAMIA	10/08/1988	TELECONSEILLER	CDI	29/11/2018	25/05/2017
Kariba	HILANA	HAMOUSIN	27/01/1999	TELECONSEILLER	CDI	16/12/2019	16/12/2019
Kariba	LAETTIA	JANSON	22/01/1989	CHEF DE PROJET COMMUNICATION	CDI	09/01/2017	09/01/2017
Kariba	CLARA	JOECKE	20/05/1992	MEDIA PLANNER	CDI	01/11/2017	03/04/2017
Kariba	CHRISTELLE	KEDDAD	02/01/1992	SUPERVISEUR	CDI	02/07/2018	26/12/2016
Kariba	EUGENIE	LABRANCHE	03/06/1968	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	25/06/2018	18/06/2018
Kariba	MANON	LARDY	21/04/1990	CHEF DE PROJET	CDI	15/06/2016	15/06/2016
Kariba	DELPHINE	LE-GALES	08/12/1993	CHARGE DE COMMUNICATION	CDI	12/03/2018	12/03/2018
Kariba	CLAIRE	LENOUETTE	08/12/1980	CHARGE D'ACTIVITE PRODUCTION	CDI	04/11/2019	04/11/2019
Kariba	LEA	LESPINASSE	27/07/1997	TELECONSEILLER	CDI	10/12/2019	24/06/2019
Kariba	MARGUERITE	LIBERT	01/02/1997	ASS MARKT RELATIONNEL	Contrat de professionnalisation	02/09/2019	15/05/2018
Kariba	MARGAUX	LOLOUM	11/09/1988	REF COMM PROGRAMMES	CDI	01/06/2015	01/06/2015
Kariba	VALERIE	LOUE	30/04/1990	CHARGE DE COMMUNICATION	CDI	19/06/2017	19/06/2017
Kariba	CECILE	LUIS	25/06/1977	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	11/09/2018	04/09/2018
Kariba	NATHALIE	MAGNIER	30/03/1983	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/01/2019	09/01/2017
Kariba	FLORIAN	MAGNIER	28/04/1967	RESPONSABLE SRCG	CDI	02/05/2018	02/05/2018
Kariba	BRICE	MALLET	05/04/1994	CHEF DE PROJET COMMUNICATION	CDI	09/07/2018	08/01/2018
Kariba	CORALE	MARTINEZ	07/12/1984	TELECONSEILLER	CDI	02/01/2019	02/01/2019
Kariba	CYRIL	MARTINEZ	12/02/1982	TELECONSEILLER	CDI	15/07/2009	15/07/2009
Kariba	ANNE-SOPHIE	MASSE	21/02/1985	REFERENT DIGITAL	CDI	01/10/2011	25/10/2010
Kariba	RICHARD	MASSIGNAC	08/07/1980	RESPONSABLE COMMUNICATION	CDI	14/10/2019	14/10/2019
Kariba	ONDINE	MAUMUS	03/10/1972	RESPONSABLE QUALITE ET PERFORMANCE	CDI	13/01/2018	05/07/2017
Kariba	ELISE	MERCIER	19/06/1990	GESTIONNAIRE PARTENARIAT ACQUISITI	CDI	02/07/2014	02/07/2014
Kariba	VICTOR	MONTANGON	19/02/1993	CHEF DE MARCHE JUNIOR	CDI	01/10/2019	01/07/2019
Kariba	NICOLAS	MOUJIN	19/10/1999	TELECONSEILLER	DD	19/08/2019	19/08/2019
Kariba	PIERRE	MOURET	29/12/1980	TELECONSEILLER	Contrat d'apprentissage	16/11/2015	16/11/2015
Kariba	GUILLAUME	MVONO NGU	28/09/1987	GESTIONNAIRE DE CAMPAGNE MARKET	CDI	01/09/2019	27/05/2019
Kariba	ISMALA	NIANG	17/12/1984	TELECONSEILLER	CDI	05/08/2019	29/07/2019
Kariba	SARA	NOTELET	03/03/1967	DIRECTRICE OPERATIONNELLE	CDI	19/06/2019	19/06/2019
Kariba	CATHY	NOVALS	03/05/1995	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/04/2018	01/04/2018
Kariba	HANS	NUTTIN	01/10/1997	TELECONSEILLER	CDI	22/07/2019	15/07/2019
Kariba	PHILIPPE	OLLIER	01/04/1973	INFOGRAPHISTE DMC	CDI	01/09/2004	01/09/2004
Kariba	NICOLAS	OYARBIDE	20/07/1979	RESP PROG EXP CLIENT	CDI	23/01/2012	23/01/2012
Kariba	ALEXANDRE	PARENT	26/05/1973	SUPERVISEUR	CDI	13/09/2018	10/09/2018
Kariba	AMY	PAVILLON	13/06/1985	CHARGE DE COMM RH/TRANSVERSE	CDI	11/05/2017	11/05/2017
Kariba	CYRILLE	PERAUD	22/01/1979	CHARGE ETUDES STATISTIQUES	CDI	26/03/2012	26/03/2012
Kariba	MARINA	PIERRE	13/03/1979	RESPONSABLE D'EQUIPE	CDI	08/10/2018	08/10/2018
Kariba	MAELYS	PROVOST	04/11/2000	TELECONSEILLER	CDI	25/12/2018	29/01/2018
Kariba	HARIKANTO FIF	RAZAFARISON	07/01/1993	GESTIONNAIRE PARTENARIAT ACQUISITI	CDI	17/06/2019	17/06/2019
Kariba	AUDREY	REY	02/06/1982	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	09/04/2018	09/04/2018
Kariba	SAMANTHA	RIBAUT	13/07/1982	SUPERVISEUR	CDI	01/10/2019	01/07/2019
Kariba	ELVINA	RIVOLO	15/11/1995	TELECONSEILLER	DD	16/09/2019	16/09/2019
Kariba	SINDY	ROBIN	02/12/1995	TELECONSEILLER	CDI	09/09/2019	09/09/2019
Kariba	MATHILDE	ROMANET	25/05/1994	ASSISTANT DE DIRECTION	CDI	11/06/2012	11/06/2012
Kariba	REMI	ROSSAT-MIGN	09/04/1982	CHEF DE PROJET	CDI	23/09/2019	23/09/2019
Kariba	NADDEGE	ROUSEVIN	12/08/1976	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/08/2019	04/03/2019
Kariba	ORIANE	ROUX	08/08/1990	TELECONSEILLER	CDI	28/08/2017	28/08/2017
Kariba	MANON	SALMON	13/07/1991	INFOGRAPHISTE DMC	CDI	05/06/2017	05/06/2017
Kariba	JEROME	SALOMON	04/01/1987	CHEF DE PROJET	CDI	01/03/2018	11/09/2017
Kariba	JOSE	SAN JUAN	20/07/1976	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/05/2019	02/05/2018
Kariba	AURELIE	SANTACANA	17/09/1981	TELECONSEILLER	CDI	01/10/2017	26/06/2017
Kariba	SYLVAIN	SARRAZIN	28/07/1969	Analyste qualite	CDI	02/12/2019	18/11/2019
Kariba	HUGO	SAUBUSSE	16/12/1998	TELECONSEILLER	CDI	13/03/2017	13/03/2017
Kariba	SEBASTIEN	SIMEON	10/01/1985	TRAFFIC MANAGER	CDI	05/11/2018	15/10/2018
Kariba	GREGORY	SIMONET	05/06/1976	TELECONSEILLER	CDI	07/10/2019	30/09/2019
Kariba	SALIMA	TAIHI	25/12/1989	TELECONSEILLER	CDI	08/02/2012	08/02/2012
Kariba	CYRIL	TAUSSAT	18/08/1979	CHEF DE PROJET	CDI	19/02/2019	04/06/2018
Kariba	ELSA	TEMPIER	05/08/1986	TELECONSEILLER	CDI	16/12/2019	16/12/2019
Kariba	MARION	THEREZE	05/04/1992	TELECONSEILLER	CDI		



Handwritten signature or mark in blue ink.

Liste Salaries SARL KARIBA

Prénoms	Noms	Date de naissance	Fonction	Type de contrat	Date d'embauche	Date de fin de contrat
Kariba	SARAH	29/07/1996	ASSISTANT CHEF DE PROJET	CDI	02/09/2019	02/09/2019
Kariba	JEROME	19/04/1980	CHEF DE PROJET	CDI	02/05/2019	02/05/2019
Kariba	MAXIME	26/01/1994	TELECONSEILLER	CDI	23/12/2019	16/12/2019
Kariba	Pierre	04/06/1993	CHARGE DE FORMATION	CDI	01/01/2019	26/10/2015
Kariba	JULES	25/12/1995	TELECONSEILLER	CDI	16/12/2019	16/12/2019
Kariba	JEANNE	01/08/1973	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE	CDI	01/04/2018	01/04/2018
Kariba	WENDY	02/10/1988	CHEF DE PROJET COMMUNICATION	CDI	24/01/2018	24/01/2018



Handwritten signature or mark in blue ink.



Etat des inscriptions

Du chef de : **KARIBA**
Adresse demandée : **20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac**
N° d'identification : **488 533 498**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **SAS PROMOTION PICHET**

État des inscriptions de privilège du trésor Articles 1920 et suivants du code général des impôts
Néant
État des inscriptions de privilège de la sécurité sociale et régimes complémentaires Articles L243-4 et suivants du code de la sécurité sociale
Néant
État des inscriptions de privilège de vendeur et action résolutoire
Néant
État des inscriptions (conventionnelles et judiciaires) de nantissement sur le fonds, saisis pénales du fonds L.141-5 s. du code de commerce, articles 706-141 et suivants du code de procédure pénale
Néant
État des inscriptions de déclaration de créances en cas d'apport du fonds L.141-22 du code de commerce
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 26/12/2019 à 08:00:00
Etat du chef de : **KARIBA, 20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac**
Requis par : **SAS PROMOTION PICHET**

Le greffier



S. M. M.



S. M. M.

État des inscriptions de nantissement de l'outillage et du matériel L.525-1 s. du code de commerce
Néant
État des inscriptions de gage des stocks
Néant
État des inscriptions de warrants
Néant
État des inscriptions de crédit-bail en matière mobilière L.313-7 s. du code monétaire et financier
Néant
État des inscriptions des contrats de location L.624-10 du code de commerce
Néant
État des inscriptions des clauses de réserve de propriété L.624-10 du code de commerce
Néant
État des inscriptions de prêts et délais
Néant
État des inscriptions des biens inaliénables
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 26/12/2019 à 08:00:00

Etat du chef de : KARIBA, 20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac

Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



Signature

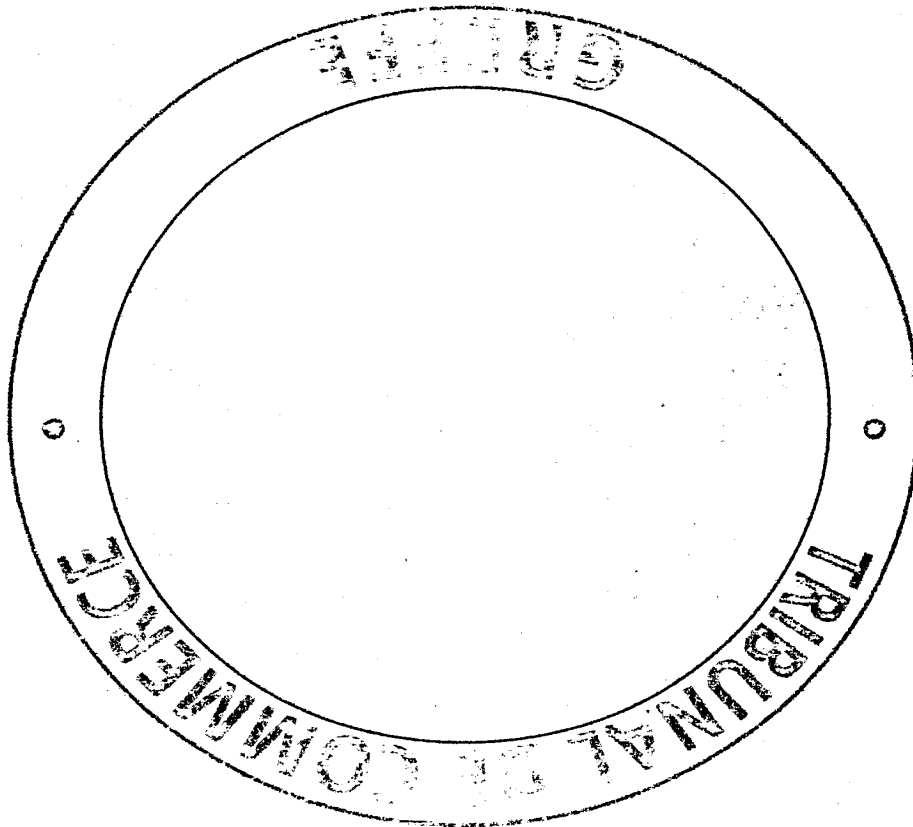


Signature

État des inscriptions de protêts et certificat de non-paiement de chèque

L. 511-55 s. du code de commerce et L. 131-64 du code monétaire et financier

Néant



Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 26/12/2019 à 08:00:00

Etat du chef de : KARIBA, 20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac

Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



Signature



Signature

Printed on recycled paper with 100% recycled fibers - FSC - Doc. Date: 1/20

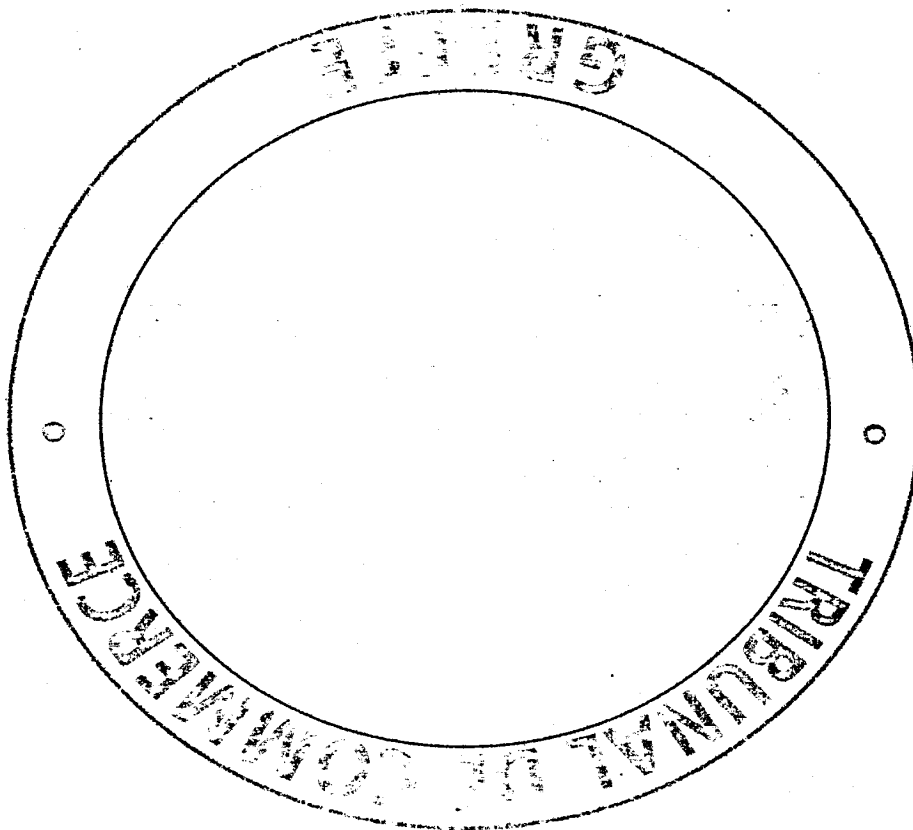
Observations

Greffes secondaires :

La personne a déclaré au greffe de Bordeaux être également immatriculée aux greffes :
Nanterre

Nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelles inscriptions prises à ce(s) greffe(s).

Fin de l'état



Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 26/12/2019 à 08:00:00
Etat du chef de : KARIBA, 20-24 Avenue De Canteranne 33600 Pessac
Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



Handwritten signature



Handwritten signature